

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 14 décembre 2010

Motion n°: 2010-001

Ouverture de la séance

La séance extraordinaire est ouverte à 20 h 30 par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage, greffier, fait fonction de secrétaire.

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 14 décembre 2010

Motion n°: 2010-002

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire, tel que
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

* Avec le retrait des points suivants:

* Avec l'ajout des points suivants:

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 14 décembre 2010

Motion no: 2010-003

Adoption du budget Exercice financier 2011

Monsieur Guy Charbonneau, maire, présente aux citoyens présents à cette séance extraordinaire, les prévisions budgétaires non consolidées de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour l'exercice financier 2011, lesquelles prévoient des revenus et des dépenses de l'ordre de 17 619 300 \$;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que les prévisions budgétaires non consolidées de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, préparées pour l'exercice financier 2011, soient et sont adoptées telles que présentées;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 14 décembre 2010

Motion no: 2010-004

***Adoption du programme triennal
des dépenses en immobilisations
pour les années 2011, 2012 et 2013***

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

Que le programme des dépenses en immobilisations de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, se chiffrant à la somme de 19 269 000 \$ pour les années 2011, 2012 et 2013, soit adopté et qu'il soit confiné aux archives de cette Corporation;

ADOPTÉ

Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier
Extrait du procès-verbal d'une séance extraordinaire
du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 14 décembre 2010

Motion n°: 2010-005

***Adoption du règlement n° 852 fixant
les taux de taxation pour l'année 2011***

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 852 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Proposé par : Unanimité :

Appuyé par : Mise aux voix : contre

adoptée rejetée

D'adopter le règlement n° 852, lequel décrète les taux d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2011;

ADOPTÉ